

## **Première partie**

Vous ferez une synthèse OBJECTIVE du dossier qui suit. La synthèse devra comporter 350 mots maximum, avec une tolérance de 5 % en plus ou en moins. Tous les mots comptent, y compris les articles, fussent-ils élidés. (coef. 2).

## **Seconde partie**

En toute liberté intellectuelle, mais avec un maximum de rigueur dans l'expression, vous vous interrogerez sur les éventuelles limites que pourrait connaître la liberté d'expression face au respect des croyances. (coef. 3).

### **Origine des documents**

- « Les dessins de la colère », article de René Backmann et Henri Guirchoun, *Le Nouvel Observateur*, semaine du 9 au 15 février 2006.
- « Ecr... l'inf... », chronique de Jacques Julliard, *Le Nouvel Observateur*, semaine du 9 au 15 février 2006.
- « Washington condamne les dessins du Prophète », article de Pierre Prier, *Le Figaro*, 4 et 5 février 2006.
- « Les Palestiniens manifestent leur colère », article de Patrick Saint-Paul, *Le Figaro*, 4 et 5 février 2006.
- « Le Danemark défend sa liberté d'expression », article de Stéphane Kovacs, *Le Figaro*, 4 et 5 février 2006.
- « Les musulmans français se sentent offensés », article d'Angélique Négroni et Sophie de Ravinel, *Le Figaro*, 4 et 5 février 2006.
- « Syria and Iran fuel the riots, Rice says », article de Brian Knowlton, *International Herald Tribune*, 9 février 2006.
- « Caricatures : Chirac dénonce les 'provocations' », article de Philippe Goulliaud, *Le Figaro*, 9 février 2006.
- « L'hebdomadaire satirique « Charlie Hebdo » triple son tirage », article de Sophie de Ravinel et Ingrid Parois, *Le Figaro*, 9 février 2006.
- « Caricatural », éditorial de Serge July, *Libération*, 9 février 2006.